DEPARTEMENT DE L'AIN ARRONDISSEMENT DE BELLEY COMMUNE NOUVELLE DE PLATEAU D'HAUTEVILLE

EXTRAIT du REGISTREdes Délibérations du Conseil Municipal

OBJET: DISSOLUTION DU SYNDICAT A VOCATION DE CONSTRUCTION D'UNE GENDARMERIE A PLATEAU D'HAUTEVILLE

Séance du 29 avril 2022,

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf avril à dix-huit heures et quatre minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle du conseil municipal en mairie sur la commune de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le vingt-deux avril deux mille vingt-deux.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29

Membres présents : 19

Claire BILLON-BERTHET, Joël BORGEOT, Didier BOURGEAIS, Olivier BROCHET, Gérard CHAPUIS, Bernard CORTINOVIS, Jean-Michel CYVOCT, Solange DOMINGUEZ, Jacques DRHOUIN, Philippe EMIN, Patrick GENOD, Alexandre LALLEMENT, Gilbert LEMOINE, Karine LIEVIN, Stéphane LYAUDET, Alain MASSIRONI, Marie-Hélène PERILLAT, Stéphanie PERNOD BEAUDON, Nicole ROSIER.

Membres absents excusés avec pouvoir: 7

Sébastien BEVOZ pouvoir à Madame Marie-Hélène PERILLAT Humbert CRETIER pouvoir à Monsieur Alexandre LALLEMENT Jacques FUMEX pouvoir à Monsieur Jacques DRHOUIN Maria GUILLERMET pouvoir à Monsieur Le Maire Christine MARTINE pouvoir à Monsieur Gilbert LEMOINE Eliane MERMILLON pouvoir à Monsieur Gérard CHAPUIS Sonia ZANI pouvoir à Madame Karine LIEVIN

Membres absents excusés, sans pouvoir : 3

Corinne BOYER, Gaëlle FORAY, Jessie MARIN.

Soit 19 présents, 7 pouvoirs, soit 26 votants.

Secrétaire de séance : Madame Claire BILLON BERTHET

VU la délibération n°2021-071 - Avis sur le projet de création d'un SIVU et le projet de statuts – Syndicat à vocation de construction d'une gendarmerie à Plateau d'Hauteville

VU la délibération n°2021-098 - Avis sur le projet de création d'un SIVU et le projet de statuts – Syndicat à vocation de construction d'une gendarmerie à Plateau d'Hauteville

Considérant l'arrêté préfectoral du 30 août 2021 portant création d'un syndicat de commune pour la construction et la gestion d'une gendarmerie à Plateau d'Hauteville,

Accusé de réception en préfecture 001-200086122-20220429-DE-2022-066-DE Date de télétransmission : 04/05/2022 Date de réception préfecture : 04/05/2022 Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que par délibération du 11 avril 2022, le comité du syndicat intercommunal à vocation de construction d'une gendarmerie à Plateau d'Hauteville a décidé la dissolution du syndicat et a fixé les conditions de sa liquidation.

Les règles liées à la dissolution d'un syndicat sont fixées par l'article L.5212-33 du code général des collectivités territoriales qui permet notamment la dissolution par le consentement de tous les membres avec accord du comité syndical et des membres sur les conditions de liquidation.

Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de se prononcer :

- en faveur de la dissolution du syndicat à vocation de construction d'une gendarmerie à Plateau d'Hauteville
- et d'accepter les conditions de liquidation fixer par délibération du comité syndical le 11 avril 2022 à savoir :
 - transférer l'actif et le passif à la commune de Plateau d'Hauteville,
 - aucun transfert ne concerne le personnel car le syndicat n'en avait pas,
 - aucun transfert ne concerne les biens car le syndicat n'en avait pas,
 - aucun transfert ne concerne des excédents de fonctionnement car le syndicat n'en avait pas,
 - transférer les contrats à la commune de Plateau d'Hauteville,
 - d'associer le trésorier à la dissolution,

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- ACCEPTE la dissolution du Syndicat à vocation de construction d'une gendarmerie à Plateau d'Hauteville,
- ACCEPTE les conditions de liquidation telles qu'elles ont été décidées par le comité syndical,
- DONNE POUVOIR À Monsieur le Maire pour signer tout document utile à la mise en œuvre de cette délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire,

Philippe EMIN.

Accusé de réception en préfecture 001-200086122-20220429-DE-2022-066-DE Date de télétransmission : 04/05/2022 Date de réception préfecture : 04/05/2022